Procès-verbal de la Séance du 30 septembre 2026 à 20 heures 00 minutes

Quorum : 8

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 20H, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 23/08/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Emmanuel FAURE, Maire de PUYMIROL.

Après ouverture de la séance, Laure MUNCH a été élue au poste de Secrétaire de séance.

Présents :
FAURE Emmanuel Maire, TOLBA Selma, PLEWA Jordan, MARQUANT Karine, VIDAL Jean-Michel Adjoints, BIRON Véronique, CLAVEL Rémy, GADAIL Anne-Marie, D'HONNEUR Jean-François, Mme DRISS Angélique, Mme MUNCH Laure, PERIGNON Marie-Salomé, M. SALABERT Sébastien, M. TOUTOU Patrick

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) : M. CROSETTA Raymond, Mme DRISS Angélique

Secrétaire de séance : Laure MUNCH

Président de séance : M. Emmanuel FAURE

Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal du conseil du 28 juillet 2026
- ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 - Participation financière des communes de résidence pour la scolarisation des enfants :
 DONDAS / SAINT MARTIN DE BEAUVILLE / SAINT PIERRE DE CLAIRAC / SAINT URCISSE
- Attribution d'une subvention exceptionnelle au SUA Cyclisme
- Décisions du Maire
- Questions diverses

1 – Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2026

Au sujet de l'évolution du bureau de la Poste, le Maire poursuit ses échanges avec les instances. Sera traitée st notamment la question du coût du personnel qui assurera les missions de l'Agence postale et de France services.

VOTE : adopté à l'unanimité

2 – D-2026-044 - ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 - PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE RESIDENCE POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS : DONDAS

L'année scolaire étant arrivée à son terme, il convient, au vu des factures effectivement payées entre le 01/08/2025 et le 31/07/2026 de calculer le coût des frais de scolarité pour l'ensemble des 67 élèves de l'école (effectif début janvier 2025).
Au vu des documents présentés en Conseil, et après calcul, il ressort un coût global de 87 815.29 € ainsi réparti :

	TOTAL	
Effectif	67 élèves	
Coût	87 815.29 €	
Cout moyen / élève	1 310.68 €	

Après application de l'abattement entre les deux communes, la participation de la Commune de Dondas pour

2025/2026 s'établit à :

Dondas	1 élève	1 689.41 €

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

- APPROUVE la participation ci-dessus mentionnée et détaillée en annexe et qui sera appelée auprès de la commune.
- DEMANDE au Maire de procéder à l'exécution de cette participation par titre correspondant auprès de la collectivité précitée.

VOTE : adoptée à l'unanimité

3 – D-2026-045 - ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 - PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE RESIDENCE POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS : SAINT MARTIN DE BEAUVILLE

L'année scolaire étant arrivée à son terme, il convient, au vu des factures effectivement payées entre le 01/08/2025 et le 31/07/2026 de calculer le coût des frais de scolarité pour l'ensemble des 67 élèves de l'école (effectif début janvier 2025).

Au vu des documents présentés en Conseil, et après calcul, il ressort un coût global de 87 815.29 € ainsi réparti :

	TOTAL
Effectif	67 élèves
Coût	87 815.29 €
Cout moyen / élève	1 310.68 €

Après application de l'abattement entre les deux communes, la participation de la Commune de St Martin de Beauville pour 2025/2026 s'établit à :

St Martin de Beauville	3 élèves	4 195.87 €

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

- APPROUVE la participation ci-dessus mentionnée et détaillée en annexe et qui sera appelée auprès de la commune.
- DEMANDE au Maire de procéder à l'exécution de cette participation par titre correspondant auprès de la collectivité précitée.

VOTE : adoptée à l'unanimité

4 – D-2026-046 - ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 - PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE RESIDENCE POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS : SAINT PIERRE DE CLAIRAC

L'année scolaire étant arrivée à son terme, il convient, au vu des factures effectivement payées entre le 01/08/2025 et le 31/07/2026 de calculer le coût des frais de scolarité pour l'ensemble des 67 élèves de l'école (effectif début janvier 2025).

Au vu des documents présentés en Conseil, et après calcul, il ressort un coût global de 87 815.29 € ainsi réparti :

	TOTAL
Effectif	67 élèves
Coût	87 815.29 €
Cout moyen / élève	1 310.68 €

Après application de l'abattement entre les deux communes, la participation de la Commune de St Pierre de Clairac pour 2025/2026 s'établit à :

St Pierre de Clairac	6 élèves	5 940.60 €

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

- APPROUVE la participation ci-dessus mentionnée et détaillée en annexe et qui sera appelée auprès de la commune.
- DEMANDE au Maire de procéder à l'exécution de cette participation par titre correspondant auprès de la collectivité précitée.

VOTE : adoptée à l'unanimité

5 – D-2026-047 - ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 - PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE RESIDENCE POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS : SAINT URCISSE

L'année scolaire étant arrivée à son terme, il convient, au vu des factures effectivement payées entre le 01/08/2025 et le 31/07/2026 de calculer le coût des frais de scolarité pour l'ensemble des 67 élèves de l'école (effectif début janvier 2025).

Au vu des documents présentés en Conseil, et après calcul, il ressort un coût global de 87 815.29 € ainsi réparti :

	TOTAL
Effectif	67 élèves
Coût	87 815.29 €
Cout moyen / élève	1 310.68 €

Après application de l'abattement entre les deux communes, la participation de la Commune de St Urcisse pour 2025/2026 s'établit à :

St Urcisse	2 élèves	2 380.21 €

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

- APPROUVE la participation ci-dessus mentionnée et détaillée en annexe et qui sera appelée auprès de la commune.
- DEMANDE au Maire de procéder à l'exécution de cette participation par titre correspondant auprès de la collectivité précitée.

VOTE : adoptée à l'unanimité

Le Maire informe les conseillers que la somme appelée auprès des communes prend en compte le nombre d'élèves et le coefficient fiscal communal, propre à chaque commune, fournit chaque année par la Préfecture.
Les dépenses se répartissent approximativement entre :

- Les dépenses de personnel pour l'école maternelle : 38977€
- Les dépenses de personnel pour l'école élémentaire : 10000€
- Les dépenses courantes : 29000€
- La subvention à la coopérative, transport scolaire, voyage : 10000€

6 – D-2026-048 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CLUB SUA CYCLISME

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le club du SUA Cyclisme a déposé une demande de subvention dans le cadre de l'organisation de l'AGGLO TOUR 2026 qui fera escale à Puymirol.
Il propose de verser une subvention exceptionnelle de 150 € pour soutenir cet évènement.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 € au club du SUA Cyclisme.

VOTE : adoptée à l'unanimité

7- Décisions du maire

- Virement de crédit VC1

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615231 (011) : Entretien, réparations voiries	-500,00		
65748 (65) : Subv.fonct.autres personnes droit	500,00		
	0,00		
Total Dépenses	**0,00**	**Total Recettes**	

A PUYMIROL, le 18/08/2026

8- Questions diverses

- Composition de la commission de contrôle des listes électorales
- Proposition de réorganisation de la commission Vie associative–tourisme– communication–culture–patrimoine communal : scindée en 3 soit Vie associative / Tourisme-Culture-Patrimoine / Communication. Les missions de chaque association seront détaillées.
- La création d'un Conseil des Jeunes est approuvée.
- Transfert du complexe sportif à la Commune : la mairie a reçu la délibération de l'AA qui autorise le président à signer tout document permettant de finaliser le retour des structures dans le patrimoine de la commune.
- Le Maire présente le dispositif Pass'eau d'aide financière accordée à des personnes préalablement identifiées par les CCAS comme étant en difficulté.
- Location SDF aux associations : au vu des dégradations et du manque d'entretien du matériel prêté, il est proposé de remettre en place les états des lieux. Le conseil décide de rétablir les états des lieux d'entrée et de sortie ainsi que le dépôt d'une caution. L'information sera donnée lors de la réunion avec les associations du 06 nov.
- Mise en place du remboursement des frais engagés par les conseillers pour se rendre à des réunions hors du territoire communal : Le conseil se prononce en faveur et délibèrera dans ce sens lors d'un prochain conseil.
- Le Maire propose d'instaurer 1 fois par mois une réunion d'échanges entre les conseillers.

à 21h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée

Les délibérations prises lors du Conseil municipal du mercredi 30 septembre 2026 :

- D-2026-044 : Année scolaire 2025/2026 – Participation financière des communes de résidence pour la scolarisation des enfants : Dondas
- D-2026-045 : Année scolaire 2025/2026 – Participation financière des communes de résidence pour la scolarisation des enfants : St Martin de Beauville
- D-2026-046 - Année scolaire 2025/2026 – Participation financière des communes de résidence pour la scolarisation des enfants : St Pierre de Clairac
- D-2026-047 : Année scolaire 2025/2026 – Participation financière des communes de résidence pour la scolarisation des enfants : St Urcisse
- D-2026-048 : Vite d'une subvention exceptionnelle – SUA Sporting Cyclisme

Présents :
M. FAURE Emmanuel, Mme TOLBA Selma, M. PLEWA Jordan, M. VIDAL Jean-Michel, Mme BIRON Véronique, M. CLAVEL Rémy, M. CROSETTA Raymond, Mme GADAIL Anne-Marie, M. D'HONNEUR Jean-François, Mme MUNCH Laure, Mme PERIGNON Salomé, M. SALABERT Sébastien, M. TOUTOU Patrick

Fait à Puymirol
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,